



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Travail dans une exploitation arboricole : quelles précautions prendre contre la Covid-19 ?

CORONAVIRUS

Quels sont les risques de transmission ?

- **Quand vous êtes touchés par les postillons ou gouttelettes d'une personne contaminée** qui parle, tousse ou éternue. Vous pouvez vous-même être porteur du virus et le transmettre. D'où l'importance:
 - d'éviter les contacts physiques ;
 - de porter un masque grand public (90 % de filtration – catégorie 1) ou chirurgical ;
 - de respecter une distance minimum d'un mètre entre les personnes, ou de deux mètres quand le port du masque n'est pas possible.
- **Quand vous portez vos mains non lavées ou un objet contaminé au visage.** Le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours sur les surfaces et objets. D'où l'importance de se laver correctement les mains et de limiter le partage d'objets.
- **Quand vous respirez un air contaminé,** en particulier dans les espaces clos et mal aérés. D'où l'importance d'aérer régulièrement.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise pour votre métier ou votre secteur d'activité. La démarche doit conduire :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à identifier les mesures de protection collectives et individuelles nécessaires.

Mesures organisationnelles

- **L'étalement des horaires** doit permettre d'éviter les pics d'affluence et de faciliter la distanciation dans les transports en commun, à l'entrée et la sortie de l'entreprise, dans les ascenseurs, les couloirs, les vestiaires, lors des pauses ou du déjeuner...
- **La gestion des flux** doit permettre de limiter le nombre de personnes présentes simultanément dans un même espace et de respecter la jauge de référence.
- **Le respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène** diffusés par le ministère de la Santé doit régulièrement être rappelé. Les locaux doivent être équipés de savon, gel hydroalcoolique, essuie-mains jetables, de produits de désinfection (pour les tables, outils, matériels communs...) et poubelles spécifiques.
- **Les moments de convivialité** sont suspendus.
- **Éviter autant que possible de partager les outils et équipements.** À défaut, diminuer les cadences de travail et prévoir des temps dédiés pour le nettoyage/désinfection régulier des matériels communs.
- **Assurez-vous de la conformité et du bon fonctionnement de système de ventilation** afin d'apporter l'air neuf adéquat. Organiser l'aération des espaces de travail et d'accueil du public aussi souvent que possible. Au besoin, l'installation d'un détecteur de CO2 avec un seuil de 800 ppm permet d'alerter les occupants de la nécessité de ventiler le local.



- **Un référent Covid doit être désigné.** Ce peut être l'employeur dans les petites entreprises. Il veille à la mise en œuvre des mesures de prévention et à l'information des personnes travaillant dans son entreprise.
- **Les cas contact et personnes symptomatiques doivent être isolés** sans délais. Les autorités sanitaires doivent être prévenues afin de faciliter le contact tracing.



Les bons réflexes

- **Porter un masque grand public à 90 % de filtration (catégorie 1) ou chirurgical dans tous les lieux collectifs clos.** Les masques sont fournis par l'employeur. Il doivent couvrir à la fois le nez, la bouche et le menton. Changer le masque toutes les 4 heures ou quand il est souillé ou mouillé.



Il existe des exceptions au port obligatoire du masque pour :

- Les salariés seuls dans un bureau ;
- les salariés travaillant dans un atelier correctement ventilé ou aéré, où ils sont peu nombreux et éloignés et portent des visières, la distance à respecter entre les personnes doit alors être de deux mètres ;
- certains métiers très spécifiques. Consulter travail-emploi.gouv.fr

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- **Se laver régulièrement les mains** à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) :
 - frotter 30 secondes,
 - paumes, dos, ongles, doigts et entre doigts. Se sécher avec du papier/tissu à usage unique.

Affichette disponible sur www.santepubliquefrance.fr

- **Éviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche ;
- **Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher**, et le jeter aussitôt ; tousser et éternuer dans son coude.
- **Respecter les mesures de distanciation physique** :
 - ne pas serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
 - distance physique d'au moins un mètre ou de deux mètres si le port du masque est impossible ;
- **Nettoyer/désinfecter régulièrement les objets** manipulés et les surfaces touchées ;
- **Télécharger l'application TousAntiCovid** qui permet d'être alerté ou d'alerter les autres en cas d'exposition à la Covid-19, tout en garantissant le respect de la vie privée ;
- **Participer et faciliter les campagnes de dépistage** et le contact tracing ;
- **S'isoler si on est cas contact, personne symptomatique ou cas positif Covid** et informer son employeur, médecin du travail, médecin traitant afin de faciliter le contact tracing et d'éviter la propagation du virus. Les cas contacts ou personnes symptomatiques ou malades sont placés en arrêt maladie sans jour de carence.



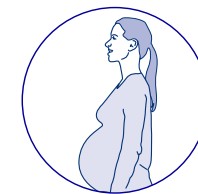
Personnes en situation de handicap

- **S'assurer que les consignes sanitaires soient accessibles** et que les règles de distanciation physique et mesures de prévention permettent aux salariés en situation de handicap d'accéder à l'emploi ou d'exercer leur métier.

- **Des aides financières et des services de l'Agefiph et du Fiphfp** existent pour réaliser les aménagements et les adaptations nécessaires. Les services de maintien dans l'emploi sont également mobilisables en appui des employeurs publics et privés. **Plus d'infos sur :** <https://www.agefiph.fr/>
- **Reportez-vous également à la fiche spécifique** « Covid 19 – Travail des personnes en situation de handicap » disponible sur : travail-emploi.gouv.fr

Personnes à risque de forme grave de Covid

- **Les personnes de plus de 65 ans, atteintes de certaines pathologies** (solidarites-sante.gouv.fr) **ou au 3^e trimestre de leur grossesse**, risquent de développer une forme grave de Covid-19 en cas de contamination. Dans ces situations, le télétravail doit être la norme si l'activité s'y prête.



Si le télétravail n'est pas possible pour toutes les activités, il faut :

- aménager les horaires de la personne concernée pour éviter le contact avec les collègues ;
- mettre à sa disposition un poste de travail isolé, nettoyé et désinfecté tous les jours et dans la mesure du possible, non partagé avec un autre salarié (sinon le désinfecter systématiquement avant sa prise de poste) ;
- qu'elle porte un masque à usage médical (fourni par l'employeur) et respecte strictement les gestes barrières ;
- porter un masque à usage médical (fourni par l'employeur) dans les transports en commun pour les déplacements domicile travail et professionnels.

Si ces conditions de protection ne sont pas remplies, le salarié doit être mis en activité partielle sur la base d'un certificat de son médecin. En cas de désaccord entre l'employeur et le salarié, c'est au médecin du travail de se prononcer.



1. PRÉPARER

Prévoyez la liste de ce qu'il faut absolument

→ Moyens d'hygiène :

- savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA) ;
- bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers ;
- essuie-mains à usage unique ;
- sacs-poubelle ;
- lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils ;
- prévoir une réserve de masques.



→ Affichage des recommandations : mesures barrières, lavage des mains, application solution hydroalcoolique

- dans les sanitaires et les lieux de pauses ou de repas ;
- à proximité des bidons d'eau.

→ Port du masque dans les lieux collectifs clos.

- Prévoir un dispositif de sécurité et une trousse d'urgence si le travailleur est isolé.
- Limiter le partage des papiers et crayons, privilégier la communication par téléphone (appel/SMS), internet.

Organisez la journée, anticipez

→ Adaptez l'organisation du travail et le temps nécessaire aux différentes activités en fonction des contraintes exceptionnelles :

- modifiez les amplitudes horaires ;
- fractionnez les pauses ;
- augmentez le temps dédié au nettoyage... ;
- organisez les embauches en horaires décalés pour limiter les contacts entre les personnes afin d'éviter les regroupements : entrée et sorties de site, transports, vestiaires... ;
- évitez les embauches collectives sur le site avant départ vers les chantiers : les salariés se rendent directement sur le chantier et rentrent directement à leur domicile en fin de journée ;
- organisez le télétravail pour les postes administratif ;
- En cas de risque d'isolement, les salariés qui le souhaitent peuvent être autorisés par leur employeur à exercer en présentiel un jour par semaine.

→ Communiquez les consignes par téléphone, SMS, e-mail (consignes, procédures, informations sur le travail...).

→ Si les informations doivent être données par écrit, un support type tableau blanc peut être utilisé. Éviter la transmission de crayons, papier... entre les individus.

→ Supprimez les réunions en présentiel. Si c'est impossible, les organiser en petits groupes permettant de respecter la jauge indicative (telle que préconisée par le protocole national) et la distanciation physique.

→ Organisez la réception des matériaux, les chargements/déchargements pour limiter les contacts.

→ Organisez l'entretien des tenues de travail au sein de l'entreprise.



1. PRÉPARER

Anticipez la coactivité :

→ Organisez le flux des personnes dans les locaux de travail :

- « marche en avant » : flux de déplacement uniquement de l'entrée vers la sortie tout en évitant de se croiser ;
- organisez la coactivité sur les allées centrales qui sont souvent des lieux de dépose pour la palettisation ou des transferts des produits afin de respecter les règles de distanciation ;
- marques aux sols : espacez les postes de travail par des marquages au sol ou l'installation de barrières physiques ;
- limiter le nombre de personnes dans une pièce ;
- aérer les pièces régulièrement (plusieurs minutes aussi souvent que possible) ;
- laisser les portes et les armoires ouvertes si l'activité le permet ;
- pointez les horaires de travail sans s'approcher de la badgeuse. L'employeur met en oeuvre une solution adaptée (informatique, appel....) en évitant les regroupements.

→ Organisez la zone d'expédition

- les opérations de chargement et de déchargement font l'objet d'une réglementation particulière, le protocole de sécurité. **Dans le cadre de la Covid-19, ce protocole doit être réactualisé :**
 - organisez et planifiez l'arrivée d'entreprises extérieures (fournisseurs, coopérateurs, transporteurs, clients...) pour éviter les croisements
 - désignez une ou deux personnes dédiées à l'accueil des entreprises extérieures
 - formalisez une procédure et communiquez la aux entreprises extérieures
- organisez l'accès au site : limitez l'accès aux personnes extérieures aux seuls lieux où ils doivent effectuer leurs interventions : l'entreprise extérieure contactera la personne dédiée afin qu'elle communique les consignes de livraison (le numéro de la personne pourra être affichée sur le portail).

- Limitez l'échange de documents : évitez le plus possible le contact avec tous types de documents partagés (prévoir une bannette pour réceptionner les documents, demander au chauffeur d'amener son stylo individuel, supprimer la signature du document et la remplacer par une photo du chauffeur devant son camion...) et si contact avec un document partagé, se laver les mains et utiliser des essuie-mains jetables
 - organisez la phase de chargement ou de déchargement : délimitez l'aire de chargement et de déchargement avec un marquage au sol
- ### → Organisez les déplacements vers les parcelles
- Si plusieurs personnes dans un véhicule : chacun porte un masque et se lave les mains, le véhicule est désinfecté après chaque transport. Si covoiturage, dans la mesure du possible, limiter à deux passagers par véhicules avec une installation en croix (un devant et un derrière).
 - Étaler les horaires de départ pour limiter les regroupements liés aux temps d'attente
 - intervenir sur les parcelles les plus éloignées en début de journée ou en début de semaine pour éviter le cumul de fatigue
 - prévoir dans le véhicule et sur les parcelles la présence de jerricans d'eau claire, flacons de savon liquide et rouleaux de papier essuie-mains jetable, et de gel hydroalcoolique, de mouchoirs, lingettes et sacs poubelles pour les jeter après usage.





1. PRÉPARER

→ Organisez les vestiaires :

- flux d'entrée et de sortie, respect de la jauge de référence et de la distanciation
- procédez à un nettoyage journalier des vestiaires avec un produit actif contre le virus SARS-Cov2

→ Organisez les pauses :

- Privilégiez le retour à domicile pour le déjeuner, le repas pris seul à bord de son véhicule ou dehors
- portez une attention particulière aux respects des mesures barrières pendant les temps de pauses : port du masque, respect des distances, lavage des mains, etc
- organisez les flux d'entrée et de sortie de la salle de pause et limitez le nombre de personnes présentes simultanément. Affichez la jauge à l'entrée
- mettez à disposition du gel hydroalcoolique pour une désinfection systématique des mains

- privilégiez le lavage des mains à l'eau et au savon
- rappelez que les convives ne peuvent retirer leur masque qu'une fois attablés et ne peuvent pas déjeuner face à face. Chaque convive utilise ses couverts personnels
- porter la distanciation à deux mètres dans les espaces de restauration collective
- aérez le plus souvent possible la salle de pause, nettoyez les surfaces après chaque convive et les machines (micro-onde, machine à café) après chaque utilisation.

→ Organisez le local fumeur

- lavage systématique des mains à l'entrée et à la sortie du local
- limitation de l'accès au local à deux personnes
- instauration d'une distance de sécurité d'au moins un mètre
- pas d'utilisation de solution hydroalcoolique (produit inflammable)

2. RÉALISER



→ Dans la station de conditionnement :

- lavez-vous les mains à chaque entrée et sortie de la station
- veillez au port du masque dans les lieux collectifs clos
- respectez la distanciation établie par marquage au sol entre les postes de travail
- veillez à ce que le salarié reprenne le même poste de travail chaque jour et après chaque pause
- adaptez le travail en équipe sur les chaînes de production, évitez le travail en face à face, augmentez les plages horaires de la production, dédoublez les équipes, prévoyez un temps suffisant pour le changement



d'équipe pour se passer les charges (caisses cagettes), pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs, en respectant au moins un mètre

- prévoyez un temps suffisant pour le changement d'équipe, afin d'éviter les croisements des personnels et d'assurer les nettoyages nécessaires
- désinfectez les locaux de travail (postes, chaînes...) tous les jours et à chaque changement d'équipe.

L'utilisation des détergents habituels est efficace pour détruire le virus

2. RÉALISER



→ Dans la zone d'expédition :

- privilégiez les chargements et déchargements par une seule personne de votre entreprise en mettant à disposition des aides mécaniques individuelles (chariots automoteurs, transpalettes...)
- faites ouvrir et fermer les portes du véhicule par le chauffeur qui restera ensuite dans sa cabine pendant l'opération de chargement ou de déchargement
- lavez-vous les mains avant et après chaque opération de chargement ou de déchargement

→ Dans les parcelles, privilégiez l'activité individuelle en respectant la distanciation :

- travaillez seul sur chacune des rangées en respectant une distance de deux mètres entre chaque salarié, plusieurs rangs d'écart (1 rangée sur 2 ou 3, pas de travail face à face, départ en décalé...)
- en extérieur, le port du masque est obligatoire en cas de regroupement ou d'incapacité de respecter la distance de 2 mètres entre personnes
- quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre et portez un masque même en extérieur (tout en respectant la distance d'un mètre entre collègues). Quand le port du masque est impossible la distanciation est portée à 2 mètres
- privilégiez le travail côte à côte plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes
- pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre les opérateurs
- limitez les rotations de poste dans la journée

→ Privilégiez les outils individuels :

- attribuez nominativement les outils manuels ou sécateurs pneumatiques lorsque c'est possible, chaque salarié conserve son outil pour l'entretien et le nettoyage
- l'outillage et le matériel partagé doivent être régulièrement nettoyés

à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail

- nettoyez correctement le matériel avant de le ranger dans le véhicule

→ Utilisation d'engins agricoles, manutention transpalettes... :

- attribuez un seul et unique véhicule/machine par personne ou sinon, si l'équipement doit changer d'utilisateur, nettoyez le volant, les commandes, les poignées...
- aérer régulièrement la cabine, se désinfecter les mains avant d'entrer ou après être sorti de la cabine
- limitez la présence en cabine à une seule personne
- mettez en oeuvre les gestes barrières lors des phases d'attelage/dételage des outils, et le port du masque si vous travaillez en binôme

→ Utilisation de plateformes automotrices de récolte :

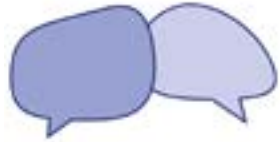
- délimitez sur la plateforme de grande taille des zones de travail en prévoyant une distance d'au moins un mètre entre chaque salarié
- pour les plateformes plus petites, limitez le nombre de postes de travail en prévoyant deux passages au lieu d'un dans les vergers
- conservez la même équipe sur la plateforme
- faites porter un masque si la distanciation d'au moins un mètre ne peut être maîtrisée

→ Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) :

- Le port des gants de travail permet de prévenir certains risques habituels (coupures, froid, etc.) mais ne constitue pas une prévention contre le virus. Il convient donc de bien se laver les mains à chaque fois qu'on les enlève, comme pour les autres EPI (lunettes, combinaisons, tabliers, etc.).



3. VÉRIFIER



- Le respect des consignes de distanciation en particulier, repérer les situations pouvant être source de regroupement/attroupeement et, le cas échéant, mettre en place des mesures pour les éviter
- La disponibilité des produits nécessaires à l'hygiène et l'accès à un point d'eau
- La bonne application des procédures de nettoyage et d'hygiènes prévues (cabines des véhicules, vestiaires, outils, aération des locaux...)
- Procédez à des retours et partages d'expérience des aléas de la journée tout en respectant la distanciation entre individus pour adapter l'organisation du travail et les mesures initialement prévues

- Prendre des nouvelles de l'état de santé (éventuels symptômes, ressenti psychologique, appréhension, incompréhension...) de vos collaborateurs régulièrement...

Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection ne conduise pas à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (manutentions et postures, bruit, froid, intempéries, chutes de hauteur, risque machines, risque chimique, etc.)

Les conseillers en prévention, les médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont à votre disposition pour réfléchir avec vous à la mise en oeuvre de ces mesures de prévention en fonction de vos spécificités de production.

Contactez au besoin le service Santé Sécurité au Travail de votre MSA pour vous aider dans la mise en oeuvre de vos mesures de prévention.